



# construction immeuble en limite séparative

Par breteau, le 07/08/2021 à 19:31

**Bonjour,**

Il y a un projet de construction d'un immeuble R+6 en limite séparative de notre maison

Le permis de construire n'est pas encore déposé

Nous aurons une grosse perte d'ensoleillement sur notre terrasse qui fait 80 m<sup>2</sup> car l'immeuble touchera notre mur sur 19 m de haut

il y aura des balcons sur tout les logements donc du vis à vis

perte de valeur de notre maison

dégats probables ( fissures ) sur notre maison

Perte de travail (ma femme est assistante maternelle ) impossible de travailler ( bébé bas age) avec bruit et poussière pendant le chantier

## **2 scenarios peuvent se présenter**

1/ la résidence se fait et on reste

Avons nous un droit à agir recevable vue la situation et quel serait les griefs recevables vis à vis de la justice

quelles indemnités pouvons nous négocier avec le promoteur ( vis à vis et perte d'ensoleillement nous sommes en hyper centre ville du mans) et si indemnités quand sont t'elles versées au début du chantier ( perte ensoleillement et vis à vis, perte valeur maison ) ou fin de chantier ( fissures ou autres dégats)

## **2 / on part si promoteur nous propose de racheter la maison**

Que sommes nous en mesure de demander en plus du prix de la maison

Valorisent t'ils la maison à son prix marché ou plus en tenant compte des désagréments ( recherche autre maison, déménagement, etc...)

merci pour votre aide